



Commune de CREVIN
Département d'Ille-et-Vilaine

**DECISION DU MAIRE
N° 2022-18**

**Acquisition de mobilier
ALSH Ilot « Couleurs »**

Monsieur le Maire de CREVIN,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020, donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, de travaux, de fournitures et de services, d'un montant maximum de 50 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

DECIDE

- Article 1 :** Un marché d'acquisition de mobilier pour l'accueil de loisirs sans hébergement l'Ilot « Couleurs » est attribué à la société HABA PRO, sise 21 rue des Meuniers, à EGLY (91520) pour un montant total de 8 030,00 € HT.
- Article 2 :** La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil municipal et un extrait fera l'objet d'un affichage en Mairie.
Une copie sera adressée à Monsieur le Préfet du Département d'Ille-et-Vilaine.

A CREVIN, le 7 octobre 2022

Le Maire,
Daniel GENDROT



Envoyé en préfecture le 07/10/2022

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le

ID : 035-213500903-20221007-202218-AU